

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.135

L'An deux Mille Onze, le 26 septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 septembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 septembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme WILLMANN représentée par M. REVOLAT
M. CAU représenté par M. SIMONNET
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Mme ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N° 1

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : UNANIMITE

Considérant le rapport, les conclusions et l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur sur le dossier de modification de zonage du secteur Ne, la création d'un sous-secteur Neg permettant l'activité commerciale, et plus particulièrement un restaurant au Garden-Tennis,

Considérant l'avis du préfet en date du 24 juin 2011 précisant qu'il conviendrait que les pièces de la modification du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) (notice et règlement modifié) stipulent cette volonté de la commune de Royan d'encadrer l'activité restauration,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- Vu la délibération en date du 23 juin 2008 approuvant le P.L.U.,
- Vu l'arrêté municipal STU n° 11.0535 du 11 avril 2011 prescrivant l'enquête publique sur la modification du P.L.U.,
- Vu la décision n° E1 1000071/86 du 08 avril 2011 du tribunal administratif du POITIERS désignant Mme Janine CHAMBAUDRY en qualité de commissaire-enquêteur,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur annexé à la présente délibération et au dossier du P.L.U.,
- Vu l'avis de la Préfecture,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération,

PRECISE QUE :

- le Plan local d'urbanisme, approuvé et modifié, est tenu à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme,
- la présente délibération sera affichée en mairie durant un mois,
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal officiel du département,
- la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,
- la délibération deviendra exécutoire dans le délai de un mois suivant sa réception par le préfet et l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 octobre 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD